

NOUVEAUTÉ 2021 : L'AIDE AU BAFA POUR VOS ENFANTS

Nombreux sont les jobs d'été en lien avec l'encadrement d'enfants. Ces offres d'emplois saisonniers sont réservées aux candidats détenteurs du Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA).

POUR BAISSER LE COÛT D'OBTENTION DE CE DIPLÔME, UN FINANCEMENT A ÉTÉ MIS EN PLACE.

Le BAFA permet de travailler dans le cadre d'accueils collectifs de mineurs (colonie de vacances, centre de loisirs ...). Pour accéder à la formation, le candidat doit avoir, a minima, 17 ans.



LE DÉROULÉ DE LA FORMATION AU BAFA SE PASSE EN TROIS ÉTAPES SUCCESSIVES :

- + 1ère session : une formation théorique, également appelée BAFA Général (8 jours) ;
- + 2ème session : une formation pratique (14 jours minimum) ;
- + 3ème session : une formation de spécialisation/approfondissement (6 jours minimum).

L'intervalle entre le début et la fin de la formation ne peut pas excéder 30 mois, sous peine de perdre le bénéfice des étapes déjà franchies.

Le diplôme permet aux jeunes d'obtenir un travail durant les vacances scolaires pour s'occuper d'enfants ou d'adolescents. Ainsi, ils ont la possibilité de démarrer une carrière professionnelle dans l'animation.

La formation est payante et le montant varie selon l'organisme de formation. A ce montant, viennent s'ajouter les frais de déplacements du candidat vers les lieux où se déroulent les formations. Diverses structures peuvent contribuer au financement, mais le reste à charge des parents peut freiner certaines familles.

C'est la raison pour laquelle le COGAS a décidé de proposer une aide complémentaire à la formation à la 1ère session sous condition qu'elle se déroule à l'AVEA La Poste pour les postiers de métropole. Pour les DOM, le choix de l'organisme de formation est libre.

BÉNÉFICIAIRES DE L'AIDE AU BAFA :

Le bénéfice de l'aide au BAFA est ouvert pour les enfants de postiers en position d'activité :

- + Fonctionnaires,
- + Salariés permanents (CDI),
- + Salariés en contrat à durée déterminée (CDD) de plus de 3 mois.

Conditions d'attribution de l'aide au BAFA :

- + Pour l'enfant :
Être à la charge effective et permanente du postier,
- + Au niveau de l'organisme :
 - Pour la métropole, la formation doit être obligatoirement effectuée à l'AVEA La Poste* à St Julien Chapteuil (43) ou Narbonne (11)
 - Pour les DOM, la formation doit être effectuée dans un organisme sélectionné par le postier.

*Les inscriptions se font directement auprès de l'AVEA. Pour en savoir plus et vous rapprocher de l'AVEA.

MONTANT DE L'AIDE AU BAFA :

Elle est attribuée une fois par enfant seulement. Si la formation est abandonnée puis reprise, l'aide ne sera pas reversée.

La notion de kilomètres, entre le lieu de résidence du postier et le lieu de formation, est prise en compte uniquement pour déterminer le niveau d'aide. Ce critère correspond par ailleurs au coût systématiquement à la charge du postier, y compris s'il bénéficie des aides de la CAF ou de tout autre organisme.

Seules les formations effectuées à compter de janvier 2021 sont prises en charge.

Pour la métropole, le montant de l'aide varie comme suit :

Distance	≤330 kms	331km-660 kms	>660 kms
Niveau d'aide	115€	150€	205€

Pour les DOM, le montant forfaitaire de l'aide est fixé à 150€.

DEMANDE ET VERSEMENT DE L'AIDE AU BAFA :

L'envoi des demandes doit être effectué

- + Soit par mail : dnas.montpellier@laposte.fr
- + Soit par courrier :
LA POSTE – service BAFA
Mini Parc B.T.2
912, rue de la Croix Verte
BP 74455
34198 MONTPELLIER CEDEX 5

	Métropole	DOM
Organisme de formation	Exclusivement l'AVEA	Tout organisme
Paiement	Sur compte bancaire	
Modalité de versement	Après la première session (BAFA Général)	
Délai de dépôt de la demande	31 décembre de l'année civile de la formation, voire 1 ^{er} février si la formation a eu lieu aux vacances de fin d'année. Pas de rétroactivité	
Pièces à fournir obligatoirement	-Formulaire de demande de prestation -RIB -Attestation de présence à la formation -Évaluation de la distance km (entre le lieu résidence du postier et le lieu de formation)*	-Formulaire de demande de prestation -RIB -Attestation de présence à la formation
Mise en paiement	L'aide est versée le mois N si la demande a été reçue entre le 21 du mois N-1 et le 20 du mois N	

**Le postier doit estimer la distance à partir du site internet de son choix (Mappy, Michelin, Google maps...) et fournir une impression d'écran sur laquelle seront visibles le kilométrage, l'adresse de départ et le lieu d'arrivée.*

OFFRE RÉSERVÉE AUX POSTIERS ACTIFS